**Nations Unies –ESCWA**

**Ministère du Développement et**

**de la Coopération Internationale**

**Session nationale de formation**

**à la négociation des Accords de protection et**

**de promotion des investissements**

**Tunis 1 – 5 avril 2013**

**Cas Fictif**

* Dr. Ferhat HORCHANI
* Dr. Walid BEN HAMIDA

1. Le Groupe COCO comprend plusieurs sociétés, toutes contrôlées par Monsieur CO citoyen de l’Etat COLAND et MARLAND.
2. Un contrat conclu avec la province Haha, province de BATLAND. Le contrat porte sur la construction et la gestion d’une installation d’eau potable. Ce contrat prévoit la compétence exclusive des juridictions de BATLAND et l’application de la loi de BATLAND. La province a résilié ce contrat prétextant que Monsieur CO n’a pas respecté le code de l’environnement.
3. La Société COCO 1 est une société constituée dans l’Etat de COLAND. Elle a son siège social dans cet Etat. COCO 1 a acheté des actions sur le marché boursier de BATLAND. Lorsqu’elle a voulu transférer les bénéfices de ces actions à MARLAND, la Banque Centrale de BATLAND l’a empêchée, invoquant que cette société n’avait pas payé ses impôts en vertu du Code fiscal national.
4. La société COCO 1 a constitué une filiale VOL 1 pour gérer des liaisons aériennes internes entre les villes de BATLAND. COCO 1 a remarqué que la société nationale TER 1 qui gère le réseau du transport par bus entre les villes bénéficie d’une exonération d’impôt sur le revenu. Elle a aussi une subvention par l’Etat pour l’aider à servir les villes isolées.
5. La société COCO 2 a été créée par Monsieur CO dans BATLAND. La société a conclu un contrat de concession portant sur une Mine en or avec le gouvernement de BATLAND. Les salariés appuyés par les syndicats contestent les conditions de travail. Ils ont fait grève et des manifestations. Les travailleurs ont réussi à bloquer l’unité de production centrale et virer Monsieur CO. Monsieur CO a demandé l’intervention de la police locale sans aucune réponse. Après insistance, le Ministre de l’Intérieur a affirmée que la police est occupée par les affaires de viol dans la région.

1. La société COCO 3 est une société fondée à BATLAND par Monsieur CO pour élever les crevettes dans les rivières de BATLAND. A la suite d’une réforme fiscale, l’Etat de BATLAND a modifié sa législation fiscale. L’Etat a imposé une nouvelle taxe aux sociétés d’élevage de crevette de 70 % sur les bénéfices, or COCO 3 est la seule société en ce domaine.

1. Monsieur CO a conclu un contrat de vente de poulets avec l’Etat de BATLAND. L’Etat refuse de payer le prix invoquant que ce contrat a été conclu grâce à la corruption d’un fonctionnaire du Ministère de l’agriculture.

1. Monsieur CO a perdu sa voiture personnelle et sa maison de vacances après une révolution populaire dans BATLAND. L’Etat refuse de le réparer. En outre l’Etat de BATLAND a annulé sans raison un contrat conclu par l’ancien régime.
2. L’Etat de BATLAND a connu une grave crise économique qui l’a obligé à dévaluer sa monnaie nationale de 1 BO = 2 $ à 1 BO = 1 $. La valeur des investissements de Monsieur Co a perdu 50% de leur valeur.
3. Monsieur CO a construit un hôtel à BATLAND pour l’Etat. L’Etat refuse toujours de payer le prix convenu en affirmant que l’hôtel n’est pas conforme aux législations locales. Le litige a été soumis aux juridictions locales. Un expert judiciaire a confirmé que l’hôtel était conforme au contrat et à la législation. La cour d’appel, dans un jugement a repris la conclusion de ce rapport et ce jugement est devenu définitif.

Monsieur CO souhaite recourir au CIRDI sur le fondant du TBI BATLAND et COLAND.